

REGION DU CENTRE OUEST

PROVINCE DU BOULKIEMDE

COMMUNE DE POA

MAIRIE DE POA

SECRETARIAT GENERAL

BURKINA FASO

Unité –Progrès - Justice

POA, le 25 mai 2015

ARRETE N°2015- 03/RCOS/PBLK/COM-POA/SG portant attribution d'un terrain hors lotissement d'une superficie de cinq (05) hectares environ, sise à Yargo-Yarcé, commune de POA/PROVINCE DU BOULKIEMDE

LA PRESIDENTE DE LA DELEGATION SPECIALE COMMUNALE DE POA

Vu la constitution ;

Vu la charte de la transition du 16 novembre 2014;

Vu le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014, portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2013-654/PRES/PM/MATDS du 30 juillet 2013 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité ;

Vu la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso ;

Vu la loi n°014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et charges des collectivités territoriales au Burkina Faso ;

Vu le décret n°2006-204/PRES/PM/MFB/MATD du 15 mai 2006 portant régime financier et comptable des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2009-838/PRES/PM/MEF/MATD du 18 décembre 2009 portant création, attributions, composition et fonctionnement de cadres de concertation pour le développement rural décentralisé ;

Vu le décret n°2014-004/PRES/CAB du 17 novembre 2014, portant dissolution des conseils de collectivités territoriales et installation de délégations spéciales ;

Vu le décret n°2013-431/PRES/PM/MATD/MATS/MEF du 30 mai 2013, portant conditions d'installation, composition et fonctionnement de délégations spéciales ;

Vu l'arrêté n°2015-013/MATDS/RCOS/GVRT-KDG/CAB du 06 janvier 2015 portant composition, attributions et fonctionnement de la délégation spéciale communale de Poa ;

Vu l'arrêté N°2015-047/MATDS/RCOS/GVRT-KDG/CAB portant nomination des membres de la Délégation Spéciale Communale de Poa ;

Vu le Procès-verbal S/N du 14 janvier 2015 portant installation de la délégation spéciale communale de Poa ;

Vu les nécessités de service.

ARRETE

Article 1 : Il est attribué à la Fondation Raoul Follereau de Luxembourg un terrain d'une superficie de cinq (05) hectares sis dans une zone non aménagé du village de Yargo-Yarcé en vue de la construction d'un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS).

Article 2 : Le Présent terrain est déclaré espace d'utilité publique et à ce titre, est classé zone administrative

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



OUBDA/KOURAOGO Sidonie
Secrétaire Administratif